SIXIEME ANNÉE. — N° 22. L'émancipation des travailleurs ne peut qu'être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. SAMEDI 3 JUIN 1911.

LA VOIX DU PEUPLE

JOURNAL SYNDICALISTE PARAISSANT LE SAMEDI

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES UNIONS OUVRIÈRES DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION
Case Stand 16853 - GENÈVE
Dernier délai pour les manuscrits : le mardi

ADMINISTRATION
Imprimerie des Unions ouvrières
PULLY-LAUSANNE

ABONNEMENTS
Un an, **4** fr. — Six mois, **2** fr. — Etranger, un an, **6** fr.
LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

COMPTE DE CHÈQUES POSTAUX N° II. 416
L'argent destiné au journal peut être versé dans tous les bureaux de poste, **sans frais,** en indiquant notre compte de chèques II. 416.

CONVOCATION

Tous les amis et collaborateurs de la VOIX DU PEUPLE sont convoqués en CONGRÈS EXTRAORDINAIRE pour discuter de la **situation du journal**, *le dimanche 11 juin, à 9 heures et demie du matin, à YVERDON. Le local sera indiqué dans le prochain numéro. Comité fédératif.*

A GENÈVE

La grève des Manœuvres et Maçons continue

Ça y est! Le gouvernement, qui a ignoré pendant plus de trois semaines la loi, *sa* loi, vient d'en décider l'application sur la demande d'un syndicat jaune, qui surgit à chaque grève...

Les grévistes ont été invités à retirer leur carte pour élire les délégués ouvriers. Sur trois mille membres de la corporation, il s'en est trouvé trente-deux pour le faire! De ces trente-deux, quinze se sont rendus au bureau de vote; mais onze seulement ont voté pour élire sept délégués et trois suppléants. Il y eut quatre abstentions! Quelle chose révoltante tout de même que la loi.

Les grévistes ont répondu par la décision suivante :

« L'assemblée des grévistes maçons, terrassiers et manœuvres,

« Considérant que les interprétations successives données à la loi sur les conflits collectifs par le Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat de Genève et la Commission centrale des prud'hommes ont établi :

« 2. Que la dite loi se propose de donner à l'usage en matière de louage de services la consécration d'un procès-verbal officiel, tout en respectant la liberté des conventions, c'est-à-dire en laissant les patrons « **libres de ne pas se conformer à cet usage et de conclure des conventions sur des bases différentes** » (réponse de l'Etat de Genève au recours de la Fédération des sociétés ouvrières de Genève);

« 2. Que cette interprétation a été confirmée par le Conseil d'Etat de Genève, à la date du 17 février 1903, en réponse à une lettre du Syndicat des ouvriers ferblantiers se plaignant de ce que les patrons ne respectaient pas le tarif établi conformément à la loi. En effet, le Conseil d'Etat, après avoir déclaré qu'il ne lui appartenait pas de revenir sur la question, ajoutait ceci :

« Nous attirons encore votre attention « sur ce point que les tarifs ne sont ap- « plicables qu'**à défaut de conventions « spéciales**, que par conséquent ouvriers « et patrons demeurent libres de fixer « d'un commun accord et conformément « au Code des obligations d'autres con- « ventions de salaires que celles qui sont « stipulées dans ces tarifs. »

« **C'était reconnaître implicitement l'insuffisance de la loi que de conseiller aux ouvriers de fixer autrement leurs tarifs;**

« 3. Que le Tribunal fédéral, dans son arrêt du 20 septembre 1900, considère les salaires et les conditions de travail déterminés par la loi, comme pouvant « **servir de norme directrice dans l'établissement des contrats de travail particuliers** ». Mais, ajoute-t-il, « **les bases ainsi établies ne doivent évidemment avoir aucune valeur juridique directe et immédiate à l'égard des rapports de droit privé entre employeurs et employés, mais uniquement une importance de fait** ». C'est dire que la loi n'établit nullement un contrat liant les parties, mais simplement une norme pour ce contrat, qui **reste toujours à établir, après comme avant l'application de la loi**;

« Considérant que les patrons peuvent ainsi — comme cela a déjà été le cas — se réclamer d'un tarif soi-disant légal, alors qu'ils ne sont pas tenus de s'y conformer, afin de se refuser ensuite à établir avec leurs ouvriers **la convention spéciale ayant une application directe et immédiate**, prévue et nullement exclue par la loi;

« Considérant que la jurisprudence établie par la Commission centrale des prud'hommes ne permet pas de fixer un prix minimum et de supprimer le travail aux pièces, **écartant ainsi à l'avance les deux principales revendications ouvrières**, ce qui paraît d'ailleurs en contradiction formelle avec l'arrêt déjà cité du Tribunal fédéral disant entre autres : « Il est hors de doute que, dans l'expérience qu'il s'est proposé de faire, le législateur genevois a eu moins en vue de garantir la sécurité juridique pour le cas où le C. O. renvoie à l'usage local en matière de louage de services, que de déterminer les organes et la procédure par lesquels **les salaires minima**, la durée de travail, etc., en ce qui concerne certaines branches de travaux, par exemple, les travaux de bâtisse, doivent être réglés et modifiés d'une manière générale... »;

« Considérant que sur le principal point en discussion : le maintien d'un prix minimum déjà fixé pour l'ancien tarif, la Commission centrale des prud'hommes s'est toujours déclarée incompétente, et qu'ainsi le procédé légal ne peut évidemment résoudre le conflit;

« Décide :

« 1. De s'abstenir de toute participation à l'application de la loi sur les conflits collectifs;

« 2. De protester d'avance contre tout tarif ainsi établi contrairement à l'avis de la presque unanimité des grévistes par une quinzaine d'individus sans aucun mandat;

« 3. De poursuivre la grève jusqu'à l'obtention d'une convention directe entre patrons et ouvriers sur les bases déjà indiquées;

« 4. De prendre dès à présent les mesures nécessaires pour faire connaître partout que la grève continue, afin de ne pas laisser induire les ouvriers en erreur par l'annonce d'un soi-disant arrangement légal du conflit. *Le comité du syndicat.* »

* * *

Voici d'ailleurs quelques renseignements complémentaires. La grève va entrer dans sa quatrième semaine. Le mouvement a été suivi par la totalité des travailleurs avec un enthousiasme qui faisait augurer une réussite certaine. Mais voici que sous l'influence de deux beaux spécimens de renégats, un syndicat jaune fut fondé. Il réussit à grouper une vingtaine d'ouvriers timorés, encore imbus du sacro-saint respect de la loi.

Cette poignée de jaunes envoya à M. Maunoir, président du département de l'industrie et du commerce, une requête lui demandant d'intervenir dans le conflit et d'appliquer la loi sur les conflits collectifs. Une entrevue eut lieu devant le chef du département entre les deux présidents des syndicats rouge et jaune.

Sur certains éclaircissements fournis par le président rouge, dont le plus précis était la preuve que le syndicat jaune n'existait pas, le trésorier et le secrétaire du dit faisant partie du groupement jaune en qualité de membres, Maunoir fut obligé alors de reconnaître que le groupe dissident n'avait aucun droit et déclara qu'il allait convoquer une assemblée plénière où patrons et ouvriers seraient représentés. Il invita le président du seul syndicat existant (le rouge) à désigner sept délégués et trois suppléants qui viendraient délibérer à la dite assemblée.

Dimanche 28 mai après midi, les grévistes maçons étaient réunis au nombre de 414 à la salle Handwerk. Après avoir entendu le camarade Bertoni parlant contre la mise au bénéfice de la loi, et le citoyen Nicolet parlant pour, l'assemblée vota au bulletin secret afin de savoir si oui ou non on prendrait la loi en considération.

Par 388 non contre 22 oui et 4 bulletins blancs, la proposition Maunoir fut repoussée.

Nous n'avons qu'à nous féliciter d'une pareille décision; elle dénote un esprit franchement révolté, autant contre le patronat qui exploite que contre la loi qui ment.

Depuis le début du conflit, environ 2000 ouvriers maçons et manœuvres ont quitté le territoire genevois et les 414 qui ont pris part à l'assemblée de dimanche représentent la presque totalité des travailleurs restants.

La place de Genève est donc rigoureusement mise à l'interdit.

Les journaux ouvriers de Suisse et de l'étranger, surtout de France et d'Italie, sont invités à reproduire le présent interdit; cela est de toute importance.

* * *

La *Voix du Peuple* ouvre une souscription pour soutenir les grévistes. Elle enverra les fonds recueillis au comité de grève.

SOUSCRIPTION

au bénéfice des manœuvres et maçons de Genève, en grève.

Imprimerie des Unions ouvrières	Fr. 5 —
Rédaction de la *Voix du Peuple*	» 5 —
Total	Fr. 10 —

A NOS ABONNÉS

Nous avisons nos abonnés que, vers la fin de juin, nous prendrons en remboursement le montant du 2e semestre de l'année courante, soit 2 francs.

Pour ceux d'entre eux qui ne sont pas à jour actuellement, nous ajouterons au dit remboursement le montant de leur arriéré.

En évitation de frais et écritures inutiles, nous prions instamment les camarades de ne pas attendre cette date pour payer leur abonnement, ce qu'ils peuvent faire, dans n'importe quel bureau de poste de la Suisse, sans frais, à notre compte de chèques postaux II. 416.

L'administration.

NOTRE CARNET

Peints par eux-mêmes.

Une grande société française, au capital de huit millions, dont le siège social est situé près de l'Opéra, à Paris, a réalisé, ces derniers temps, des bénéfices considérables en vendant des fusils et des munitions aux Marocains.

Les pioupious français qui se feront tuer là-bas auront donc la consolation de tomber sous des balles « françaises »!

Un détail : La dite société a pour président de son conseil d'administration un député.

Sans commentaires!!!

La grève des ventres.

Une affiche vient d'être apposée sur les murs de Paris, à l'adresse du sénateur Bérenger, qui voudrait faire croire que pornographie et néo-malthusisme sont pareils et se confondent. Voici le texte de cette affiche :

« Le néo-malthusisme théorique ou pratique n'a rien d'immoral ni d'obscène. Issu des travaux et des découvertes des plus éminents penseurs de tous les pays et de tous les temps, il n'outrage en rien les « bonnes mœurs ».

« La limitation des naissances, soutiennent les néo-malthusiens, est de nécessité absolue. L'indépendance, la dignité, la morale des individus dépendent, pour une grande part, de la prudence procréatrice. L'aisance familiale, l'harmonie sociale sont, sans elle, impossibles à instaurer.

« Propagé parmi les prolétaires, le néo-malthusisme aidera puissamment à l'amélioration de la santé publique, à l'abolition de la prostitution, à la disparition de l'avortement, à la suppression des guerres internationales, à la solution de la question sociale. Il n'y a, il ne peut y avoir, si le néo-malthusisme n'agit point, qu'une apparence d'ordre politique, dans l'injustice, la violence, la misère. Sans lui, toutes réformes, toutes révolutions, tous progrès demeurent lettres mortes.

« Est-il immoral, est-il obscène d'indiquer honnêtement aux malheureux dont la progéniture est vouée à la souffrance physique, à la dégénérescence et à la mort prématurée, les moyens scientifiques d'éviter la misère, la douleur, toutes les angoisses et toutes les tortures que sème après elle la procréation irréfléchie?

« Est-il plus immoral, plus obscène de conseiller la prudence dans le peuplement que d'exciter au surpeuplement? »

Et ces fortes paroles à l'adresse de ceux qui veulent de la chair à canon, de la chair à misère, de la chair suant, peinant, souffrant pour leurs jouissances et leurs abondances égoïstes, — ces fortes paroles, dis-je, sont courageusement signées par Brieux, Anatole France, Léon Frapié, Séverine, Victor Margueritte, Maurice Magre, Laurent Tailhade, Naquet, Salomon Reinach et quelques parlementaires.

???!

On lit dans les journaux :

« Un violent incendie a détruit le pénitencier de Saint-Jean, près du Landeron.

« L'établissement comptait 116 hommes et 35 femmes, qui, *tous, se sont employés avec dévouement à combattre le feu.* Les 35 femmes ont été transférées au pénitencier de Hindelbank. »

Vous lisez bien : tous, hommes et femmes, « se sont employés avec dévouement à combattre le feu » qui dévorait leur cage. On a beau avoir son opinion faite sur la bêtise humaine, ces lignes vous estomaquent. Mais il y a pis que la bêtise humaine, c'est l'habitude du mensonge dans la « presse honnête ». Et je parie cent francs pour un sou qu'il y a là un de ses habituels mensonges. Le « dévouement » m'est suspect; il est de trop; il dénonce la tromperie.

Les hommes de confiance.

Le parti socialiste français a des « hommes de confiance » qui, maintenant, dans toutes les manifestations, que ce soit pour Ferrer ou pour aller au Père-Lachaise, sont chargés de « faire la police » du cortège.

Ces hommes de confiance accomplissent exactement la même tâche que les chiens de berger, et cette police naissante sera sans doute reconnue digne de remplacer bientôt l'actuelle. C'est dans la crainte de cette éventualité et de cette concurrence déloyale que les gardiens de la paix et de police municipale songent à s'unir pour résister aux empiètements des nouveaux flics.

Les travailleuses.

Allons! mères de famille, ouvrières, femmes de peine et de somme, apprenez que les « belles dames » ont, cette année encore, transformé la mode. Etoffes claires, chapeaux provoquants, élégances, vêtements de la plus savoureuse inutilité et d'un prix fantastique, vos « sœurs en Jésus-Christ » ont beaucoup à faire pour choisir leurs mousselines, leurs crépons, leurs soies, leurs plumes, etc.! De votre côté, vous avez beaucoup à faire pour trimer à l'atelier, à la fabrique, à l'usine, et pour gagner le pain noir qu'on vous regrette encore. Les unes « travaillent » pour rire. Les autres travaillent pour pleurer. C'est l'Ordre!

Tous les mêmes!

En tous pays, et quel que soit le dieu qu'ils vendent dans leurs oratoires, églises, temples, mosquées, etc., les marchands d'au-delà et de promesses... en l'air (c'est le cas de le dire) se ressemblent. Partout, ils voudraient voir la foule s'abrutir, le nez dans leurs grimoires, et ne rien lire d'autre; ils préfèrent même qu'on ne sache pas lire du tout.

Jules Verne ne s'est jamais douté qu'il aurait, un jour, des difficultés avec Mahomet. C'est pourtant ce qui lui arrive.

En Perse, on lit beaucoup de romans français et notamment ceux de Jules Verne. Tout alla bien jusqu'au jour ou parut le *Voyage autour de la lune*. Le clergé considéra cet ouvrage comme attentatoire à la religion musulmane et dangereux pour la foi populaire. Les héros du roman exprimant, à chaque instant, sur la cosmographie des théories qui dérangent les idées reçues en Perse. On y croit, comme dans tout l'Islam, que le cercueil de Mahomet flotte, suspendu entre ciel et terre, et les prêtres ne peuvent pas admettre qu'on fasse un voyage vers la lune en obus. On doit craindre que, dans sa trajectoire, l'obus ne rencontre le cercueil du prophète, et la seule pensée d'une pareille collision emplit ses fidèles de tristesse et de terreur. Le clergé Chüte, particulièrement, se montre impressionné. Il a interdit, sous les peines les plus graves, la lecture du *Voyage autour de la lune*... Les religions tiennent à si peu de chose!

Raison d'Etat.

Parce que Baud, guidé par des raisons de conscience, — sans se croire ni se dire infaillible, — a eu la conduite que l'on sait dans une malheureuse affaire liquidée aujourd'hui, le Naine arriviste, si « cher » à Pettavel, caudataire de de Meuron, salarié de Suter, soudoyé par la caisse (où est-elle?) des réfractaires, etc., etc., s'efforce de l'insulter, après l'avoir flagorné. Baud n'a qu'à lui répondre que, quelles que soient ses décisions, elles lui laissent les mains pures, — et que tout le monde n'en peut pas dire autant. Il y a des individus qui savent très bien ce que leur rapportent leurs diverses attitudes! Et ces individus devraient avoir la pudeur de fermer leur... tire-lire.

Kronauer sur la sellette.

La visite de M. Fallières en Suisse a servi de texte et de prétexte à un professeur de droit public, à Zurich, M. Schollenberger, pour proposer à notre état-major, qu'en cas de guerre franco-allemande, nous nous emparions — ô notre NEUTRALITÉ! — de la Haute-Savoie et de quelques morceaux italiens.

Le *Journal du Jura*, journal bourgeois cependant, à ce propos s'écrie : « Je me permets de demander si le poste de procureur général de la Confédération a été institué uniquement pour traquer quelques pauvres diables de réfugiés » ou pour châtier les erreurs de plume d'individus tels que ce Schollenberger, qui écrivent impunément des articles « de nature à provoquer l'immixion d'une puissance étrangère dans les affaires de la Confédération. »

Réponse : Oui, le poste de procureur général de la Confédération n'a été institué que pour traquer quelques pauvres diables... et pour vider des chopes. C'est tout!

Comptabilité et comptabilité.

La seconde section de la haute Cour fédérale vient d'admettre le recours de la société F.-L. Cailler et a annulé l'arrêt du Conseil d'Etat fribourgeois.

La société demandait que l'impôt par elle payé, soit établi sur son bilan et sa comptabilité et non sur un revenu fixe déterminé par l'Etat.

Espérons tout de même que la comptabilité ne sera pas tenue en « parties *tr*oubles ».

Parcimonie fédérale.

Le Conseil fédéral vient de décider deux prix de 300 francs pour le meeting d'aviation de Lausanne. Il fait suivre sa « généreuse » donation d'une quantité de conditions plus patriotiques que pratiques.

Nos boyaux gras n'ont pas même pensé à une clause humanitaire au cas où un pilote se briserait les reins.

Tout de même, 600 francs pour l'avancement du progrès!... Ah! si cela avait été un banquet à offrir au paquet de tripes français... C'est vrai que c'est la princesse qui paye. *Plusd'hun.*

Des camarades envoient gratuitement, sur demande, sous pli cacheté, tous les renseignements sur les moyens d'éviter les grandes familles. Ecrire au Service de librairie des Unions ouvrières, à Pully-Lausanne.

ENQUÊTE OUVRIÈRE

Les Mécaniciens

Maladie et accident : voici deux termes qui nous paraissent, à première vue, assez bien définis et qui ne supposent aucun rapprochement.

On entend, par maladie, une altération générale de la santé, sans cause nettement appréciable ; le patient seul en est considéré comme responsable.

L'accident, au contraire, est un événement fortuit, brusque, provenant du travail ; « légalement », l'employeur en est responsable. Il est vrai que cette responsabilité fut vite rejetée par les patrons sur des organisations financières spéciales, dites : assurances-accidents.

De ces compagnies, nous, ouvriers, sommes devenus, en fait, complètement tributaires ; elles ne reconnaissent que des causes d'accident revêtant un caractère brutal, visible ; l'incapacité de travail qui en résulte doit être immédiate. Elles ont établi des règlements que nous ne connaissons pas ; des échelles d'indemnité suivant l'âge du sinistré, la partie atteinte, le degré d'incapacité au travail, etc. ; échelles qu'il nous est absolument impossible de nous procurer. Elles agissent vis-à-vis de nous, travailleurs, comme le maître vis-à-vis de son esclave et, le plus beau, c'est que ces compagnies sont payées par les ouvriers, tout au moins en partie, par une retenue sur le salaire.

Il a fallu, pour que cela soit possible, que jamais une seule de ces assurances ne soit inquiétée par l'organisation ouvrière. Ainsi, elles ont pu, en tout temps et impunément, voler le malheureux qui, un membre estropié ou amputé, ayant souffert de longues semaines, se voit dans l'obligation d'accepter, sans discussion, l'indemnité qu'on veut bien lui octroyer. Là encore, nous nous sommes montrés bien nuls, bien esclaves.

Dans la mécanique, les accidents proprement dits atteignent plus spécialement les mains et les yeux ; ce sont les organes les plus exposés, parce que continuellement en action. Pourtant nombre d'affections, qui sont considérées comme des maladies, sont, de par leurs causes, de véritables accidents de travail, résultant des mauvaises conditions d'hygiène des ateliers, de l'incurie patronale et, aussi, de notre inconscience. Mentionnons quelques-unes de ces affections que les sociétés d'assurances, couvertes par le patronat et l'Etat, se refusent, contre toute logique, à indemniser. Mais, d'abord, disons quelques mots de certains accidents professionnels.

Les yeux sont sujets à être frappés par les copeaux s'échappant des différents outils en travail. Ces parcelles de métal sont généralement surchauffées par le frottement et produisent alors une brûlure très douloureuse. Souvent même, de forme tranchante et projetées avec une grande violence, ces parcelles métalliques pénètrent dans l'œil. Un occuliste est alors nécessaire pour l'extraction ; à ce moment-là, il y a accident et l'ouvrier est mis au bénéfice de la caisse d'assurance. Souvent les poussières de l'atelier ne produisent que de l'inflammation des conjonctives ; alors l'assurance ne veut plus marcher quoique l'affection puisse durer excessivement longtemps et gêner énormément.

Les meules d'émeri sont également très dangereuses pour plusieurs raisons. De par la très grande vitesse à laquelle elles sont lancées, les parcelles qui s'en détachent peuvent pénétrer très profondément dans les yeux. Lorsque ces meules sont soumises à des vitesses qui dépassent leur résistance ou à des pressions maladroites, elles se rompent violemment. Alors, gare au malheureux qui se trouve à proximité ! Les cas de mort sont, hélas ! trop fréquents.

Aussi, je donnerai ici un conseil à mes camarades. C'est de refuser obstinément de se servir d'une meule qui n'est pas couverte d'un chapeau suffisamment solide pour retenir tous les éclats en cas de rupture, et de se tenir le plus possible de côté, de façon à ne pas être atteints.

Les meules d'émeri, toujours plus employées dans la mécanique moderne, offrent encore un autre danger fort grave. Des parcelles d'émeri, infiniment petites et très tranchantes s'en dégagent et emplissent l'air, dans un certain rayon, d'une poussière d'odeur particulière et quelque peu suffocante.

Ces poussières pénètrent dans les voies respiratoires et s'y attachent. Par le jeu de la respiration, ces lames très acérées produisent des lésions microscopiques, mais en nombre considérable, et peu à peu déterminent des inflammations (bronchites, pneumonie) aux conséquences souvent fatales. Voici donc un cas qui sera considéré comme une maladie et qui, logiquement, est un accident de travail. L'état maladif de l'ouvrier sera ainsi, peu à peu, déterminé par une suite de petits accidents, d'un caractère bénin et qui, ajoutés les uns aux autres, finissent par produire, au total, un accident très grave. Celui-ci sera néanmoins complètement écarté de l'assurance.

Le malheureux qui aura été obligé de respirer pendant de longues périodes les poussières tranchantes, sera alors obligé de pourvoir lui-même à ses soins. Un pareil accident se produisant sur une partie externe du corps, dont, par conséquent, on peut prouver la provenance, est mis au bénéfice de l'assurance par le seul fait que le mal est visible. Quelle logique de capitaliste est-ce cela ?

Si mes collègues veulent se donner la peine d'étudier quelques cas semblables, ils pourront s'écrier avec moi que cette prétendue loi sur les accidents n'est pour nous qu'une mystification, un leurre.

Examinons d'autres exemples. Généralement, les ateliers de mécanique sont construits sur ciment, béton ou, quelque fois même, sur le terrain brut. Si l'ouvrier n'a pas la précaution de se munir de chaussures fortes, de préférence de sabots, ou de placer sous ses pieds une planche, il souffre, en hiver, de froids de pieds violents. Sans avoir fait d'études de médecine, on sait bien que les refroidissements constants des extrémités se répercutent sur l'abdomen. Ils produisent une inflammation qui, suivant les dispositions de l'individu, sera bénigne (maux de ventre, diarrhée, etc.) ou graves (inflammation intestinale, entérite et quelquefois, inflammation de la vessie).

Qui est responsable, dans ce cas ? L'ouvrier qui est obligé, pour subvenir à ses besoins, de travailler et qui n'a pas la possibilité de choisir son atelier, ou le patron qui, par avarice, fait construire son atelier sans penser un seul instant aux principes élémentaires de l'hygiène ? Qui sera responsable des maladies, des morts prématurées, des souffrances et de la misère des femmes et des enfants laissés sans pain ? Qui ? — La rapacité des patrons et la veulerie des ouvriers. Voilà les vrais responsables.

Autre chose. Les monteurs-mécaniciens sont appelés, soit pour des installations, soit pour des réparations, à travailler aux températures les plus diverses. Aujourd'hui dans un frigorifique, où il grelottera ; demain dans une fabrique, où des fours incandescents donnent une chaleur insupportable.

L'organisme humain n'est pas conditionné pour une vie tantôt glaciale tantôt tropicale ; ces brusques changements de température désorganisent les constitutions les plus robustes.

Vous avez connu tel collègue grand, fort, solide ; puis brusquement vous apprenez qu'encore jeune, il vient de mourir subitement, enlevé par une double pneumonie.

Naturellement, l'assurance ne sera pas inquiétée ; c'est une maladie pour elle ; mais pour nous cet homme est mort d'un accident de travail. Sa famille doit être indemnisée et ce sera à nous, ouvriers, par notre seule force, par une action énergique et constante à faire rentrer la compagnie dans la voie de la justice. Ne comptons que sur nous.

Il y a en outre toute une série de maladies aigües ou chroniques provenant de la respiration de vapeurs nocives telles que anhydride sulfureux se dégageant des machines à glace ; oxyde de carbone provenant de la combustion du charbon de bois ou des « braseros au coke » servant encore au chauffage de quelques ateliers de grosse mécanique ; vapeurs d'acide sulfurique chlorhydrique employés dans les décapages, vapeurs de cyanure de fer (prussiate) ou de cyanure de potassium employés pour la sémentation et la trempe.

Toutes ces intoxications peuvent être largement diminuées par une ventilation bien comprise ; mais cela n'existe nulle part ; partout le personnel de l'usine est obligé de se laisser entamer lentement pour la plus grande économie du patron ; tous les travailleurs supportent ce régime empoisonneur sans une réclamation ou un geste de révolte. En ne voulant pas prendre les précautions nécessaires à l'hygiène son atelier, le patron consacre « accident » ce que l'assurance appelle « maladie ». La benzine est de plus en plus employée, soit en petite mécanique pour le nettoyage des pièces finies, soit dans les moteurs à explosion.

Sait-on que cette huile volatile est un poison externe et interne d'une grande puissance. Des troubles digestifs, des affections stomacales douloureuses qui, facilement deviennent chroniques, puis mortelles viennent ravager la santé et la vie de l'ouvrier qui l'emploie.

Le bruit constant, véritable tintamare produit par toutes les machines d'une usine en travail, les marteaux du tôlier, du chaudronnier ou du forgeron ont également des conséquences fâcheuses sur l'organe auditif. Peu à peu l'oreille devient « dure » puis la surdité termine la série des concerts discordants de l'usine.

On pourrait allonger encore cette page noire de l'existence du mécanicien ; je laisse à chacun le soin de le faire. Si j'ai pu faire réfléchir mes collègues par les quelques exemples cités sur leur sort véritable, je me déclarerais satisfait.

Mais je le demande : que peut être à côté de tous ces maux, de ces morts violentes et prématurées, une augmentation de salaire de quelques centimes à l'heure ?

Ne serait-il pas urgent, dans les groupements syndicaux des métallurgistes, de mettre à l'étude ce problème extrêmement important : l'hygiène de l'atelier ?

Pour nous, c'est une question de vie ou de mort.

Allons, collègues mécanos, debout pour la santé et la vie et sus aux assurances, ces gouffres à économies et ces gâteaux à dividendes !

Voulons-nous continuer à mourir à petit feu pour le plus grand plaisir des actionnaires de l'usine et de l'assurance ?

La question est posée ; la réponse se trouvera dans une organisation forte, consciente et énergique. L. GABARIT.

P.-S. — L'article ci-dessus a été montré à un médecin qui a déclaré rigoureusement exacts tous les faits rapportés. De pareilles études devraient être faites par des ouvriers de toutes les professions.

Livres d'occasion

Nous donnons ci-après une liste de livres d'occasion, en bon état, remis par divers camarades pour être vendus au profit de la *Voix du Peuple*. Les camarades désireux d'aider au journal par ce moyen peuvent en tout temps compléter cette liste en envoyant de nouveaux volumes. En voici la liste à ce jour :

Qu'est-ce que la propriété ? par P.-J. Proudhon, 353 pages, 1 fr. au lieu de 3 fr. 50.

Système des contradictions économiques ou *Philosophie de la misère*, par P.-J. Proudhon, 1 fr. au lieu de 3 fr. 50.

Belle-Plante et Cornélius, par Claude Tillier, 224 pages, 75 centimes au lieu de 2 francs.

Du principe fédératif et de la nécessité de reconstituer le parti de la révolution, par P.-J. Proudhon, 1 fr. au lieu de 3 fr. 50.

Musset (1810-1857), par Gauthier-Ferrières, 104 pages, 50 centimes.

Gœthe (1749-1832), par Charles Simond, 100 pages, 50 centimes.

Comment nous ferons la révolution, par E. Pataud et E. Pouget, cédé à 2 fr. au lieu de 3 fr.

L'*Entr'aide* (un facteur de l'évolution), par Pierre Kropotkine, 2 fr. au lieu de 3 fr. 50.

Champs, Usines et Ateliers, par Pierre Kropotkine, 2 fr. au lieu de 3 fr. 50.

Nouvelle vie, par L. Tolstoï (relié), 2 francs.

Seul de son siècle (En l'an 2000), d'Edouard Bellamy (relié), 1 fr. 75.

Les *associations ouvrières en Angleterre* (*Trades-Unions*), 1 fr. 50.

Madame Lambelle, par Gustave Toudouze (relié), 1 fr. 50.

Flâneries dans les Alpes, par Valentin Grandjean, 230 pages, avec de nombreuses gravures hors texte, 1 fr. 50 au lieu de 4 francs.

Histoire de la terre, par A. Berget, édition de Schleicher, 75 centimes au lieu de 1 fr. 50.

Evolution des mondes, suivi de l'*Histoire des progrès de l'astronomie*, par M. I. Nergal, édition de Schleicher, 75 cent. au lieu de 1 fr. 30.

Histoire des institutions politiques de l'ancienne France (*La Gaule romaine*), par Fustel de Coulanges, professeur d'histoire en Sorbonne, édition Hachette, 3 fr. au lieu de 7 fr. 50.

L'alcool, par P. Sérieux et F. Mathieu, 192 pages, 30 centimes.

Physiologie de l'esprit, par F. Paulhan, 190 pages, 30 centimes.

Le droit de la femme, par Charles Secrétan. Edition de 1886, 30 centimes.

Le régime socialiste, principes de son organisation politique et économique, par Georges Renard, ancien professeur à l'Université de Lausanne, 1 fr. 50 au lieu de 2 fr. 50.

La lutte des classes en France en 1789, par Karl Kautsky, 1 franc au lieu de 1 fr. 50.

Le secret de Fourmies, par Edouard Drumont, 1 franc au lieu de 2 francs.

La guerre et ses prétendus bienfaits, par Novicow, 1 franc au lieu de 2 fr. 50.

La gloire du sabre, par Vigné d'Octon, préface d'Urbain Gohier. Un volume de 260 pages, 3 fr. 50, cédé à 1 fr. 50.

Souvenirs d'un Révolutionnaire, par G. Lefrançais (3 fr. 50), cédé à 1 fr. 25.

La Revanche des Communeux, par J.-B. Clément, tome Ier (les autres tomes n'ont jamais été publiés), 1 fr. 50.

Principes d'économie politique, par Charles Gide, 655 pages (6 fr.), 3 fr.

L'anarchisme, par Paul Eltzbacher, 1 fr. 50.

Résurrection, par L. Tolstoï (relié), 2 francs.

Un volontaire de 1792, par Lombard, 1 fr. 50.

Mon Oncle Benjamin, par Claude Tillier, 275 pages, 1 fr. 25 au lieu de 2 fr. 50.

En cas d'expédition par la poste, joindre aux prix indiqués les frais approximatifs de port. Adresser les commandes au *Service de librairie des Unions ouvrières, Pully-Lausanne.*

MOUVEMENT OUVRIER INTERNATIONAL

L'internationale des patrons.

Les entrepreneurs ont, eux aussi, leur Internationale. Attendu qu'on reproche constamment aux travailleurs leur antipatriotisme et leurs tendances internationalistes, cette accusation est ainsi mise au pied du mur. Les entrepreneurs organisés de plusieurs pays auront donc un congrès international qui se tiendra à Turin du 28 septembre au 1er octobre. L'ordre du jour sera le suivant : 1. Tactique et action des fédérations patronales. 2. Rapports entre les associations des entrepreneurs et les groupements ouvriers. 3. Attitude de la classe patronale à l'égard des lois protectrices ouvrières. En jugeant ce programme, on peut augurer des débats intéressants. Malgré la diversité des langues qui se parleront à ce congrès, ces messieurs réussiront sans doute à s'entendre, mieux encore que les ouvriers malheureusement.

Les syndicats français à Berlin.

Le comité confédéral de la C. G. T. française, les deux sections réunies, a décidé mardi d'accepter la date du 24 au 29 juillet prochain, fixée par les syndicats allemands pour la visite à Berlin. Cependant, il a été également décidé de rappeler aux syndicats allemands qu'ils doivent organiser, à l'occasion de cette visite, un grand meeting contre la guerre. Appel sera fait auprès de toutes les organisations confédérées pour qu'elles délèguent à cette manifestation internationale en faveur de la paix un ou plusieurs de leurs membres.

DANEMARK

L'opposition révolutionnaire.

Les événements du dernier grand lock-out ont attiré l'attention sur l'opposition révolutionnaire dans les syndicats de Danemark. Il existe en effet une Union qui est composée des éléments d'opposition des différents syndicats du pays. Cette Union a été fondée en 1910 et les 700 adhérents qu'elle compte actuellement sont exclusivement recrutés parmi les syndiqués qui adhèrent également à une des Unions syndicales du pays.

Le but de cette Union est de transformer par une action commune les syndicats ouvriers, de façon que, au point de vue de l'organisation et de la tactique, ils deviennent de véritables instruments de lutte contre le patronat. De même que la Centrale des syndicats danois propage le réformisme et la modération, l'Union d'opposition estime devoir propager l'esprit de la « liberté » et du « progrès ». Jusqu'à présent, toute opposition a été étouffée au Danemark, parce qu'il n'y avait pas de ce côté-là un accord et un plan d'action déterminé. La nouvelle organisation s'efforce de réunir tous les ouvriers organisés qui sont mécontents de la forme d'organisation et de la tactique de lutte des syndicats danois.

AUTRICHE-HONGRIE

Les syndicats hongrois en 1910.

Bien que le mouvement syndical en Hongrie date déjà de plus de vingt ans, ce n'est que pendant la dernière dizaine d'années qu'on peut en faire une étude utile de son développement, les documents faisant défaut pour la première période de son existence. Ce pays, où se mêlent les mœurs européennes et les usages asiatiques, a toujours été une terre excessivement ingrate pour l'organisation économique du prolétariat. Ce qu'on pouvait accomplir en faveur de l'organisation malgré l'état défectueux de l'enseignement scolaire — une des causes de l'indifférence des ouvriers — et ce qu'on accomplissait en effet — était anéanti par un patronat brutal et une société corrompue, à laquelle le gouvernement a toujours prêté complaisamment la main pour opprimer le mouvement ouvrier. Cet état de choses a pesé lourdement sur le développement des syndicats dans ce pays. Il suffit de rappeler l'interdiction dont plusieurs Unions syndicales ont été frappées en 1908-1909.

Cependant, malgré les pertes que les syndicats ouvriers ont subies de temps en temps, surtout dans la période de 1907 à 1910, ils ont pu faire des progrès énormes, ce qu'on constate déjà par le fait qu'en 1901 ils comptaient au total 10,000 membres et qu'ils comptaient, fin 1910, 86,478 adhérents.

L'année 1910 a été, au point de vue général, une période de grand progrès. Le nombre des syndiqués a augmenté notablement. Ainsi, d'après des rapports provisoires, l'Union hongroise des ouvriers sur métaux a passé de 13,000 à 16,000 adhérents ; l'Union des ouvriers du bâtiment s'est accrue d'environ 2500 membres. Les Unions des tailleurs et des ouvriers de l'alimentation ont également accompli des progrès réels. L'Union des camionneurs montre une décroissance du nombre de ses membres ; mais cette décroissance date d'années antérieures à 1910. L'Union des meuniers et celle des garçons de café ont subi, l'année passée, des pertes qu'il faut surtout attribuer aux mauvais résultats de leurs luttes économiques.

Notons enfin que, dans ce pays de civilisation arriérée, les syndicats sont encore absolument dominés par la tactique parlementaire et réformiste.

ANGLETERRE

A propos d'un projet de loi.

L'affaire Osborne va-t-elle enfin être solutionnée ? On sait de quoi il s'agit. Par un jugement en dernière instance, les lords anglais avaient déclaré illégales les souscriptions prélevées par certaines Unions syndicales anglaises pour les frais de leurs représentants parlementaires.

Un projet de loi vient d'être élaboré par le gouvernement anglais, dans le but de protéger, dans les syndicats ouvriers, les minorités qui ne voudraient pas payer de cotisations pour l'action électorale.

Les syndicats ouvriers auront désormais le droit de consacrer une partie de leurs fonds à ces buts électoraux, car le projet de loi sanctionne leur participation à l'action électorale si la majorité des membres se décide en sa faveur. L'action électorale pourra se rapporter aussi bien aux élections locales qu'aux élections nationales. Mais le projet de loi prescrit ensuite que la caisse affectée à cette action devra être séparée des autres fonds et que les cotisations devront être volontaires.

D'après les stipulations du projet de loi, un syndicat ouvrier désirant recueillir des fonds pour des buts électoraux est tenu d'organiser un referendum parmi ses membres. Si la majorité est d'accord, le syndicat n'a qu'à proclamer les résultats du referendum. Par là, légalement, il aura le droit d'instituer un fonds électoral. Mais il ne pourra exercer une contrainte sur les membres de la minorité ; il ne pourra agir que par la persuasion. Aucune amende ne saurait contraindre les membres à l'action électorale.

La discussion du projet de loi est fixée au mardi 30 mai.

ETATS-UNIS

Un mouvement en grand.

D'après une communication d'Indianapolis, où se trouve le siège national des ouvriers charpentiers et menuisiers, les charpentiers ont réussi à obtenir des augmentations de salaires dans 350 villes. Chaque cas a été discuté séparément. La saison est très favorable aux ouvriers, ce qui a beaucoup contribué à ce que les différends entre les charpentiers et leurs patrons ne provoquèrent que très peu de conflits violents. La plus grande grève qui est à présent en train est celle des menuisiers dans les fabriques de « Grands Rapids ». Les grévistes y sont au nombre de 5000.

L'ENFER MILITAIRE

Le 31 octobre 1902, le nommé Maurice Radigue, successivement condamné une première fois à deux ans de prison pour absence illégale et à cinq ans de travaux publics pour voies de fait envers un supérieur, et faisant partie de l'atelier de travaux publics d'Orleansville (Algérie), se trouvait avec le détenu Chenet en tête d'une colonne en marche vers le chantier.

Le tirailleur placé en avant se retourna brusquement pour leur intimer l'ordre de marcher moins vite. Chenet et Radigue lui répondirent de se maintenir, conformément au règlement, à trente pas en avant. Le tirailleur continua sa marche.

Un moment après, tout à coup, il mit baïonnette au canon et se retourna, menaçant d'embrocher les deux hommes.

Ceux-ci s'avancèrent vers le tirailleur pour le mettre dans l'impossibilité de mettre sa menace à exécution.

A cette vue, le sergent Mariani accourut et, sans s'informer, tira deux coups de revolver dont l'un atteignit le képi de Chenet. Radigue se jeta à genoux et, tête baissée, cacha son visage pour s'abriter de l'arme. Mariani déchargea à nouveau son revolver à bout portant. La balle atteignit Radigue au défaut de l'omoplate gauche et lui traversa la poitrine. Radigue mourut quelques instants après.

L'acte de décès adressé au père de Radigue était accompagné d'une lettre du ministère de la guerre l'informant que le décès de son fils était survenu « à la suite d'un coup de feu reçu par lui dans une rébellion envers un tirailleur de la garde, au cours de laquelle il avait, *aidé de plusieurs de ses codétenus*, essayé de désarmer ce militaire.

Ces codétenus étaient le seul Chenet, qui ne fut nullement inquiété pour cette prétendue « rébellion ».

Le 22 juillet 1906, le nommé Lecavelier, en butte aux persécutions d'un gradé, profite d'une corvée hors du pénitencier militaire de Douéra (Algérie) pour s'enfuir. Il se réfugie dans le jardin d'un habitant, M. Perrin, et se cache derrière une touffe de roseaux.

Découvert par les tirailleurs lancés à sa poursuite, il est mis en joue par l'un d'eux.

— Ne tirez pas ! je me rends, s'écrie-t-il.

Mais l'indigène tire. M. Perrin, qui était accouru, vit le geste et pousse l'arme. La balle, déviant un peu, traverse l'épaule de part en part. Lecavelier tombe la face en avant, sans connaissance.

Les habitants survenus s'indignent. L'un d'eux, M. Tabariez, veut porter secours au blessé et le soulève.

— Foutez-moi ça par terre, ordonne un tirailleur.

Cependant, devant l'indignation de la foule, on se décida au bout d'une heure à enlever le malheureux.

On fit une enquête. Le capitaine Garnier, commandant le pénitencier, bourreau renommé, prétendit que ses hommes n'avaient commis aucune faute, qu'ils n'avaient tiré qu'après les sommations d'usage, etc.

L'enquête fut close et l'affaire étouffée.

Extrait de L'Enfer militaire, *de A. Girard. Une brochure de 55 pages de texte serré, éditée par les* Temps Nouveaux. — *Prix : 15 centimes.*

Ne lisez, n'achetez plus la « Tribune de Genève » ;

Ne fréquentez plus les établissements, les magasins, les salons de coiffure où elle est en vente ou en lecture ;

Abstenez-vous de tout achat dans les maisons de commerce qui s'en servent pour leur publicité.

IL Y A QUARANTE ANS
(28 mai 1871)

— Quel est donc ce bruit de mitrailleuse que nous entendons et qui a retenti plusieurs fois cette nuit? Nous croyions que c'était fini.

— Chut! nous glisse à l'oreille notre hôte, d'une voix tremblante : ce sont les prisonniers de Mazas, de la Roquette, de Belleville. Comme ils sont très nombreux et que ça ne va pas assez vite, on les mitraille...

— On les mitraille!...

— On les mitraille. Et puis on continue les perquisitions. Vous n'êtes plus peut-être en sûreté chez nous. Si on vous découvrait!

— C'est vrai. Mon cher hôte, vous nous avez abrités pendant ces huit mauvais jours. Nous ne l'oublierons de notre vie. Nous allons maintenant chercher un autre asile.

Chercher un autre asile n'est pas facile par le temps qui court.

Les amis, les grands amis sont pour la plupart autant compromis que nous. Quant à ceux qui n'ont pas notre opinion, il faut qu'ils soient plus généreux qu'on est d'ordinaire, plus humains que les hommes n'ont l'habitude d'être pour risquer sa vie ou, ce qui serait plus, son influence, sa position honorifique, ses chances de promotion administrative, en faveur d'un adversaire politique. Et la plus cruelle incertitude du proscrit n'est pas celle du danger qu'il court pour lui et les siens, mais celle du danger qu'il fait encourir aux dévoués.

M. Thiers avait promis à la délégation de Lyon ou de Grenoble que, sitôt l'entrée à Paris des troupes, il laisserait une porte grande ouverte afin de permettre aux plus compromis, sauf aux assassins de Lecomte et de Thomas, de s'exiler où ils pourraient. Pour être juste, il n'y a eu que de pauvres niais pour croire à cette promesse de M. Thiers. Les portes ont été rigoureusement fermées pour la sortie et même pour l'entrée. C'est d'hier seulement qu'on a permis le départ de quelques lettres. Cependant, M. Thiers à mieux menti qu'on ne croyait. Il a laissé une porte de Paris ouverte, la porte prussienne. Mais le cas avait été prévu dans le traité signé Jules Favre. Des centaines de gardes nationaux se sont réfugiés chez les Prussiens : les pauvres gens croyaient réellement que, suivant l'engagement qu'il en avait pris, l'étranger n'interviendrait pas dans nos discordes civiles. Les Prussiens, me dit-on, leur ont baissé le pont-levis, entrait qui voulait. Quand tous ont eu passé, on les a désarmés méthodiquement, ils ont été solidement attaché les mains derrière le dos, puis, tête sur queue, en route pour Versailles! Quelques malheureux, épouvantés à juste titre, ont alors voulu protester :

— Mais nous sommes Alsaciens, nous sommes Lorrains, nous ne sommes plus Français, nous sommes Allemands!

— Ah! vous êtes Alsaciens, vous êtes Lorrains? Vous n'êtes plus Français, mais Allemands! Sortez des rangs.

Alsaciens et Lorrains sortent des rangs.

— C'est bien. Qu'on les conduise au quartier bavarois et que, séance tenante, on nous fusille cette canaille. Le reste à Versailles.

Telle est, aujourd'hui, notre position civile, à nous autres idéalistes, qui nous disions très positifs et pas autoritaires du tout; nous qui, il y a quelques jours à peine, poussions le cri de : « Vive la République universelle! » et qui formions des plans pour la Fédération des Etats-Unis d'Europe. Nous sommes enfermés comme des rats dans une haute enceinte de murailles. Des chiens, dogues et lévriers se jettent sur nous et nous acculent dans un coin. Prenant dans le tas, ils nous cassent l'échine. Des rats! Ce mot ne suffit pas pour dire l'horreur que nous inspirons aux amis de l'ordre et l'acharnement que des libéraux mettent à nous poursuivre. Nous sommes punaises qu'on torture, qu'on enfume, qu'on traque dans les fentes de boiserie et qu'on écrase avec une rage voluptueuse. Et, pourtant, ce que je ne croyais pas hier, je ne puis m'empêcher de le croire aujourd'hui!...

La progression est intéressante. Après la cannonade des lourdes pièces qui balaient les barricades, viennent des charges à la bayonnette des zouaves et chasseurs d'Afrique, nettoyant les places et les rues; puis les mouchards, qui furètent dans les coins; puis les procureurs et argousins qui enfoncent votre porte, vous arrachent à femme et enfants et entassent vos papiers, secrets du foyer et notes de travaux, dans les cartons sales d'un greffe ou d'une préfecture de police.

Quel brusque changement! On légiférait, hier, on passe, aujourd'hui, à l'état d'exilé, d'insurgé, pis que cela, de malfaiteur, parce que, combattant d'hier, on est le vaincu d'aujourd'hui, objet d'horreur et d'effroi, même pour des amis qui n'ont que trop de raisons de craindre que notre entrée chez eux ne soit suivie de mort, de ruine ou de prison. Un bourgeois libéral, ami de ma famille depuis quarante ou cinquante ans, excellent homme du reste, me disait, en me refusant un refuge sous son toit :

— En dehors des amis de l'ordre, il n'existe plus, aujourd'hui, que trois catégories d'individus : la première, des gens à fusiller; la deuxième, des gens pour Cayenne; la troisième, des gens pour Nouka-Riva, et vous devez appartenir à l'une de ces trois catégories.

Cherchons pourtant si nous ne pourrons pas nous glisser dans une quatrième catégorie. Errant dans la rue, flanant de ci, flanant de là, tâchons de ne pas nous trahir et de ne pas laisser deviner aux policiers, mouchards et brassards tricolores, jeunes officiers et lieutenants faisant du zèle, que je suis un chien enragé. J'ai vu les landes de Gascogne, vastes et sombres, j'ai vu le désert de Lybie, sables brûlés, pierres calcinées par les feux du soleil, pas une herbe, pas un oiseau, morne solitude, paysage sinistre.

Ah! si, tout d'un coup, on pouvait transporter au cœur de Paris quelque steppe, quelque désert, quelque plaine bien nue et bien rocailleuse, comme des milliers d'hommes s'y précipiteraient, comme *ils courraient à ce lieu de refuge* et de consolation!

Une remarque m'a surpris : ce sont les incendies et toujours les incendies dont on accable les communeux. De l'exécution des otages, on ne parle que secondairement. La destruction de propriétés est chose bien plus émouvante que la destruction de la vie humaine.

Raoul Rigault et cinq ou six membres de la Commune, agissant de leur propre chef ou sur un ordre de la commune, — nul ne le sait — ont fait fusiller des otages, l'archevêque de Paris, monseigneur Darhoy, l'abbé Deguerry, prêtre de la Madeleine, le sénateur Bonjean, une cinquantaine de jésuites, capucins congréganistes. Plus l'ex-adjoint au maire de Paris, Gustave Chaudey, ce dernier n'étant point otage, mais prévenu de crime.

C'est aux républicains de discuter avec les communeux s'il était juste, s'il était opportun de prendre des otages. Les Versaillais, qui prenaient des otages n'ont point le droit de poser cette question. En ce moment même, nous lisons dans l'*Officiel* de M. Thiers : « Le comte de Geydon, gouverneur général de l'Algérie, vient de se saisir de 65 otages, pris dans les principales familles du pays ennemi. » S'il est permis aux lieutenants de M. Thiers de s'emparer de 65 otages, le même droit appartient aux ennemis de M. Thiers.

Dès l'ouverture des hostilités, M. Thiers avait jugé à propos de fusiller ses prisonniers, gardes nationaux et anciens soldats de la ligne. Pour arrêter ces exécutions, la Commune décida qu'elle prendrait des otages, et que, pour un prisonnier fusillé par les Versaillais, les Parisiens rendant le mal pour le mal, fusilleraient à leur tour trois prisonniers. La Commune a eu tort, peut-être de rendre ce décret; elle a eu tort, certainement, de ne pas l'exécuter...

Intimidés à demi par cet arrêté, les Versaillais suspendirent, pendant cinq ou six semaines le fusillement des gardes nationaux, mais continuèrent celui des ex-lignards, ce qui n'encourageait guère les nombreux soldats restés dans Paris à marcher dans les mêmes rangs que les gardes nationaux. Mais, riposte-t-on, les gardes nationaux étaient protégés par leur nouvel uniforme! Tous n'avaient pu le revêtir. Bon nombre, comme c'est l'habitude des troupiers, s'étaient tatoués sur les bras et sur la poitrine le numéro de leur régiment avec les devises et des cœurs enflammés. Et les Versaillais ne manquaient pas de déshabiller leurs prisonniers âgés de 21 à 28 ans. Ceux qui étaient trouvés avec ces marques étaient fusillés. Et la Commune ne les vengeait point. Ce fut seulement à l'explosion de la cartoucherie Raffi qu'il fut décidé qu'on tâcherait d'intimider les Versaillais en sacrifiant leurs otages. C'était trop tard.

Quant au plus important d'entre eux, l'archevêque, la Commune en proposa l'échange; cet échange fut demandé par des membres du corps diplomatique, instamment réclamé par Monseigneur lui-même. Nous l'avons dit, M. Thiers refusa.

Ce fut seulement lorsque les prisonniers parisiens tombèrent par centaines et par centaines sous les balles des Versaillais entrés dans Paris que Raoul Rigault fit son œuvre de mort parmi les otages... Les vengeances sont toujours mauvaises surtout lorsqu'elles sont exercées par le plus faible contre le plus fort. Pour cent prisonniers fusillés par les Versaillais, les Parisiens n'ont pas fusillé cinq otages, mais pour dix otages fusillés par les Parisiens, les Versaillais ont pris prétexte pour fusiller cinq cents Parisiens.

Tel est le fait ramené dans ses termes substantiels.

Il avait été entendu dès le début que si des otages devaient être sacrifiés, on commencerait par les prêtres. Du reste, il n'y a guère que des prêtres pris pour otages. Et pour ce qui est de Gustave Chaudey, c'est lui qui a ordonné la fusillade du 22 janvier. Il agissait pour le compte de Favre, Picard et Trochu et pour son propre compte. Il a fusillé le peuple, il a été fusillé lui-même. Du reste, il est mort très bien en criant : « Vive la République! »

Chaque heure gagnée majore nos chances de vie... D'abord, c'était aussitôt pris, aussitôt fusillé, maintenant on a quelque répit, les chances de salut augmentent avec le temps de la réflexion. Peu à peu les vainqueurs reviendront sans doute de leur folie furieuse, s'arrêteront dans leur rage de meurtre et de massacre.

En attendant, celui-là rendrait à la population parisienne un service signalé qui publierait pour faire suite aux petits traités de civilité puérile et honnête, aux manuels de bien vivre en société, une dissertation sur l'art de ne pas être fusillé : manière de se vêtir, de marcher, de parler, de regarder sans offusquer messieurs les mouchards et les officiers versaillais... Hélas! le mot de fusiller est devenu le fond de notre langue : « On fusille, il a été fusillé, nous serons fusillés... » Et, cependant, ce mot, je ne le comprends pas encore et plus je réfléchis, plus il me semble monstrueux qu'il soit devenu le grand mot d'ordre de la société française.

Elisée RECLUS.

AUX CAMARADES
désireux de nous aider

Nous recommandons chaleureusement aux camarades dévoués qui estiment que la Voix du Peuple *est utile et même nécessaire à l'éducation émancipatrice des travailleurs, et qui, par ce fait, mérite d'être toujours plus répandue au sein du prolétariat, de profiter de toutes les occasions où les ouvriers sont réunis pour leur faire de la propagande en faveur de notre journal.*

Nous les engageons à recueillir, parmi parmi ceux qu'ils rencontrent dans les assemblées de syndicat et dans les réunions, des abonnements définitifs ou à l'essai. Dans ce dernier cas, nous ferons le service gratuit pendant un mois.

Il faut arrêter à tout prix la marche ascendante de notre déficit, autrement nous ne répondons plus de l'avenir de notre Voix du Peuple.

Allons, camarades, montrons à nos maîtres, les exploiteurs de notre travail, de notre santé, de notre cerveau, que nous entendons continuer à les combattre avec plus d'ardeur que jamais.

L'Administration.

Les marins brésiliens

Dans un précédent numéro de la *Voix du Peuple*, nous avons raconté l'assassinat des marins brésiliens — malgré le vote de l'amnistie — considérés comme les meneurs de la révolte navale qui eut lieu le 22-26 novembre 1910. Le 25 décembre suivant, les marins emprisonnés furent odieusement torturés. L'état de siège étant proclamé à Rio-de-Janeiro, les journaux durent se borner à publier la note officielle déclarant que « des soldats avaient été frappés d'insolation ». Les plus courageux parmi les journalistes faisaient suivre la déclaration gouvernementale du relevé de la température, qui était peu élevée.

Les *Temps nouveaux* viennent de publier quelques extraits de journaux bourgeois, après la levée de l'état de siège, qui montre que l'expression d'assassinat n'avait rien d'exagéré.

Nous pensons qu'il est utile de les reproduire, d'autant plus que les journaux bourgeois ont gardé un silence complet sur les infamies commises au Brésil. Les privilégiés et les gouvernants n'aiment pas à s'étendre sur les crimes de leurs congénères : ils craindraient trop de rappeler les leurs. En outre, certaines feuilles soi-disant socialistes n'ont pas craint de nous présenter le Brésil comme une sorte de paradis terrestre. Il est donc bon de prévenir les travailleurs, alléchés par les réclames payées des organes sus-indiqués, qu'ils risquent de mourir « d'insolation » dans l'Eden brésilien.

Le journal gouvernemental *O Paiz*, du 19 janvier, dit :

« Nous faisons les vœux les plus ardents pour que sur ce ténébreux drame de l'île des Cobras s'exerce la plus large, la plus sincère, la plus rigoureuse enquête. Nous ne devons pas nous méprendre sur l'effet très douloureux déjà causé par l'ample divulgation de cette tragédie dans le monde civilisé... Si nous étions seuls à connaître le fait monstrueux, certainement nous ne le divulguerions pas, pensant à l'impression de surprise et de révolte qu'occasionnerait cette publicité. Les faits sont malheureusement du domaine public. On a transmis l'étrange et macabre narration par toutes les capitales d'Europe et comme aucun démenti de source officielle n'a été publié, il s'est formé dans le public la certitude de son absolue véracité... Le gouvernement a résolu de soumettre à une enquête la culpabilité de l'officier désigné par l'opinion publique comme responsable de cette atrocité inouïe... Ce n'est pas la réalisation de crimes qui humilie et discrédite les pays auxquels appartiennent les coupables, c'est l'impunité... Pour cela, nous désirons qu'il soit fait œuvre de complète réparation... »

Devant la pression et les rumeurs publiques, le gouvernement se vit dans l'obligation d'ouvrir une enquête et d'envoyer devant un conseil de guerre le principal assassin, le commandant Marquez da Rocha. Sur les trente-deux soldats incarcérés, il ne reste que quatre survivants. Et les journaux nous apprennent que Candido, qui devait être le principal témoin au procès-verbal, vient d'être interné comme fou.

A ce sujet, un journal bourgeois d'opposition, le *Correio da Manha*, du 10 avril, dit :

« Malheureusement, nos pronostics se confirment. Nous avions exprimé le doute que le conseil d'investigation poursuive jusqu'au bout la recherche de la vérité... L'insubordination du 9 décembre n'a pas d'autre cause que sa conduite cruelle ens vers les marins sous ses ordres. Surpris par la révolte, il s'effaça, mais il se promit une héroïque revanche... Pour couvrir ce crime, il fallut qu'un médecin de la marine foulât aux pieds sa dignité professionnelle et signât une attestation de mort naturelle... Pour donner satisfaction à l'opinion publique, le gouvernement se vit forcé d'ouvrir une enquête... Mais l'officier coupable attend tranquillement le jugement. Il n'a pas cessé de fréquenter le palais du président de la république et il affecte ostensiblement son mépris pour les accusateurs. Le voyant en relations avec des politiciens de marque, nous pensons aussi qu'il échappera à toute punition. En effet, il était indispensable d'entendre Candido, la plus connue des victimes survivantes : or les membres du conseil de guerre viennent de recevoir notification qu'il était devenu fou. Il y a deux mois, lorsqu'on croyait qu'il avait péri, le gouvernement affirmait sa sollicitude pour sa précieuse santé, et, étrange coïncidence, au moment précis où son témoignage est nécessaire, il est subitement déclaré atteint de folie. Il est impossible de cacher le soupçon que c'est un nouvel acte du drame qui se joue. Mais d'autres témoins sont encore en vie. Vont-ils, eux aussi, devenir fous? Et supportant le poids de ses crimes, Marquez da Rocha restera-t-il seul dans son bon sens? »

Le tortionnaire sera acquitté et félicité par ses pairs. Aussi pourquoi compter encore sur la justice bourgeoise. Même quand ses bourreaux et ses chiens commettent des excès retentissants, la bourgeoisie ne peut les blâmer, puisqu'elle n'existe que par le vol et le crime.

Il ne faut attendre les actes vengeurs que du peuple et des justiciers sortis des rangs des opprimés. Quand les travailleurs n'espèreront plus qu'en eux-mêmes, le règne des Marquez da Rocha touchera à sa fin.

D. T.

DANS LES ORGANISATIONS

GENEVE

Avis important.

On peut s'abonner à la *Voix du Peuple* et payer le montant des abonnements auprès du comité de la Fédération des syndicats ouvriers, qui se réunit tous les vendredis soir, à la Maison du Peuple, rue Dubois-Melly.

Grève des maçons.

La police — (qui n'a rien à refuser aux entrepreneurs, M. Perrier ayant eu lui-même une entreprise de pavage, avant d'être chef de la police centrale) — a réussi à faire tomber un certain nombre de maçons dans un guet-apens, et il s'ensuivit six expulsions. Il est inutile de s'étendre sur ces provocations policières, après quoi (comme avant du reste) les journaux bourgeois tiennent le langage le plus odieux et le plus... chrétien à l'égard des ouvriers luttant pour leur pain quotidien. C'est le vieux système qui ne disparaîtra qu'avec l'ignoble classe des exploiteurs et des fripouilles dirigeantes.

Un autre truc, vieux aussi, c'est celui du syndicat jaune qui, à la solde des patrons et des aristos, surgit en pleine grève pour tâcher de la briser. Ce truc échoua, à Genève, en 1903; mais on veut en user encore cette année. Naturellement les gens de l'Ordre, le célèbre Maunoir (dont la *Voix du Peuple* publia jadis des facsimilés de lettres) le fameux, l'... estimable (!) Maunoir, dis-je, a fait renaître le défunt syndicat jaune et l'ami de Joséphine met en mouvement la guillotine catholico-socialiste, dite « loi sur les conflits collectifs ».

On en est là : tentatives de briser la grève par les provocations policières, par le syndicat jaune et par la loi dont nous sommes redevables au clérical Ody et aux grimpions socialeux, ses amis soudoyés.

Mais les maçons sont décidés à lutter contre toutes les crapuleries, contre toutes les canailleries du petit Maunoir, de Perrier et de leur pantin Baroni. Et si l'on se figure qu'on fera d'eux des esclaves taillables et corvéables à merci, on se trompe! Qui vivra verra!

Une soirée de solidarité.

Un groupe de camarades organise, pour le dimanche 4 juin, à 8 heures du soir, à la Maison du Peuple de Genève, rue Dubois-Melly, une grande soirée de solidarité pour venir en aide aux manœuvres et maçons en grève. Au programme figurent un drame en deux actes : *Armando il Bastardo*, et une pièce en un acte de Cavallotti : *Cantico dei Cantici*. Un bal terminera la soirée. Entrée : 60 centimes. Comme le bénéfice de la soirée sera entièrement versé aux grévistes, les organisateurs adressent un chaleureux appel à tous les ouvriers et à leurs familles et les engagent à assister nombreux à cette soirée.

Congrès de Libre Pensée.

Le dimanche 4 juin, aura lieu, à Genève, le IX^e^ congrès de Libre Pensée en Suisse (III^e^ de la Suisse romande).

Le congrès s'ouvrira à 10 heures du matin, dans la grande salle de la Source, à la Terrassière. Banquet à 1 heure. Reprise du congrès à 3 heures. Le soir, à 9 heures, réunion familière à la brasserie lyonnaise, rue des Alpes, 8.

L'ordre du jour, qui paraîtra dans la *Libre-Pensée*, présentant un grand intérêt, les organisateurs espèrent que nombreux seront les amis de la Libre Pensée qui viendront assister aux travaux de ce congrès.

La grève continuera.

Samedi dernier, 21 mai, une entrevue entre les patrons tailleurs pour dames de Genève et leurs ouvriers devait avoir lieu, sous les auspices de la Ligue sociale d'acheteurs, qui avait pris soin de convoquer les deux parties. A l'heure convenue, la délégation ouvrière, composée de trois membres, se rendit au lieu indiqué par les arbitres. Là, en présence du comité de la ligue, nos camarades rendirent compte du mandat dont ils avaient été chargés par l'assemblée qui avait eu lieu le matin.

Pour faire preuve d'esprit de conciliation, d'importantes concessions avaient été faites, croyant, comme toujours, à la bonne foi patronale : au lieu de la journée de neuf heures exigée précédemment, l'assemblée avait consenti à celle de neuf heures et demie, et les différentes autres revendications resteraient à débattre entre patrons et ouvriers pendant les tractations en cours.

La délégation patronale ne se montra même pas et, par l'intermédiaire de la ligue, elle fit la même réponse que les patrons nous firent, il y a un mois, au cours d'une entrevue; c'est-à-dire journée de dix heures, 7 à 8 fr. 50 par jour, sans maximum, travail aux pièces facultatif et mise à l'index d'une vingtaine des nôtres pendant deux ans.

Le soir, à la réunion extraordinaire convoquée en vue d'une décision à prendre, ce ne fut qu'un cri d'indignation lorsque les camarades eurent entendu le rapport de la délégation. Après une lon-

LÉON ET MAURICE BONNEFF

La Vie tragique des Travailleurs

AVEC UNE PRÉFACE DE LUCIEN DESCAVES

Un volume de 340 pages, 3 francs

EN VENTE A NOTRE SERVICE DE LIBRAIRIE

Acheter la Tribune de Genève, c'est trahir la classe ouvrière

gue discussion et pour répondre à de telles infamies d'un patronat sans scrupules, l'assemblée décida, à l'unanimité moins une voix, de continuer la grève jusqu'au printemps prochain s'il le fallait en maintenant les revendications premières.

Voter une grève d'un an peut paraître ridicule aux yeux de certains camarades. Pourtant, il y a quelques années, les tailleurs de Davos obtinrent la victoire après trente-six semaines de lutte. A Genève, nous avons le même espoir.

Autant qu'il sera possible, les collègues boycottés par les patrons devront rester à Genève pour continuer la lutte, et tous les autres doivent chercher du travail ailleurs, afin de faciliter la lutte en l'allégeant de tout ce qui pourrait être un poids mort. Avec une rigoureuse mise à l'index de la place et l'appui financier de la Fédération des tailleurs de la Suisse, qui ne nous a jamais fait défaut, nous espérons arriver à un bon résultat.

Nous sommes sûrs que les grévistes sont capables de grands sacrifices. Ils en ont donné des preuves, et pour peu que la classe ouvrière de Genève, de temps à autre, veuille bien les aider, leur succès est assuré.

La place de Genève est toujours rigoureusement à l'interdit pour les tailleurs (pour dames et pour hommes).

Un gréviste.

PORTRAITS D'HIER

Etudes sur la vie, les œuvres
et l'influence des grands morts de notre temps.

A vendre, au prix réduit de 20 centimes, pris à notre Service de librairie, les exemplaires suivants, illustrés :

Lamarck, par Elie Faure.
Guy de Maupassant, par Gabriel Clouzet.
Charles Fourier, par Maurice Harmel.
Jean-Baptiste Carpeaux, par Florian-Parmentier.
Richard Wagner, par J.-G. Prod'homme.
Villiers de l'Isle-Adam, par Victor Snell.
Eugène Delacroix, par Maurice Robin.
Constantin Meunier, par M. C. Poinsot.
Michelet, par Elie Faure.
Puvis de Chavannes, par Léon Werth.

LETTRE DU VALAIS

Le citoyen Gailland ayant fini de me dédier ses billets de... caramels en réponse à ma lettre à la *Voix* du 15 avril, son Eminence ne trouvera pas trop déplacé que je vienne, à l'intention des travailleurs, mes camarades, noter mes réfléxions.

Ayant prétendu que ma critique « était dictée d'un parti pris des plus sectaires, toute parsemée d'appréciations mensongères », j'étais en droit d'attendre — comme il le promettait (promesse de politicien!) — une réplique *documentée,* car rien n'était plus facile, puisque mes attaques se basaient sur des extraits de *ses* articles, de me confondre en prouvant que je mentais.

Gailland ne l'a pas fait parce qu'il ne pouvait pas le faire; qu'il me permette au moins de lui retourner son épithète.

Deuxième constatation :

Sur les trois articles qu'il me consacre, la moitié de l'un est utilisé pour savoir comment il me nommera; l'autre moitié est noircie en débitant des mensonges : Il affirme que « naguère j'étais le principal rédacteur de la *Justice* », cela est faux, mais Ulrich le Véridique continue ses insinuations jésuitiques, car il sait qu'au temps de ma collaboration, maints scandales, maints actes arbitraires ont été dévoilés qui ont fort déplu à nos maîtres, ses amis. Certes je ne viens pas rejeter ma part de responsabilités sur qui que ce soit en disant cela, car mes articles étaient signés de mes initiales et à Sion on en connaissait la source.

Gailland prétend encore que j'ai peu fait pour le succès *matériel* (argument suprême) de la *Justice;* cela se peut, mais je n'avais pas la faveur de mettre mon nez dans les comptes de l'imprimeur Allegra, étant un simple abonné et correspondant, et cependant, contrairement à la version d'Ulrich le Véridique, l'éditeur se déclarait satisfait.

« J'ai eu l'*avantage* (?) d'orienter la *Justice* vers les théories anarchistes » nouvelle affirmation, nouveau mensonge : Avant la parution de ce journal, le Groupement libertaire valaisan, dont je fais partie, avait décidé de demander, pour que cet organe fut vraiment l'interprète des travailleurs du Valais, que toute opinion puisse s'exprimer librement, aussi bien politique que libertaire, chrétienne que libre penseuse ou athée, — que ne puis-je en dire autant de la *Justice* actuelle! — et si notre tendance à la liberté pleine et entière dominait, la faute en est aux représentants des idées adverses qui auraient dû, eux aussi, s'armer de la plume et défendre leurs opinions.

Troisième constatation :

Gailland nous dit que « certains camarades consacrent des *sommes considérables* pour l'existence de son journal et de sa diffusion ». La dernière liste de souscription portant, en date du 16 courant, la somme totale de 48 fr. 55, dont 31 fr. 50 sont le produit d'une fête « sociale » à Monthey, j'en conclus tout naturellement que les 17 fr. 05 restant ne sont pas les « sommes considérables » dont parle Ulrich et qu'il doit y avoir à la *Justice* un fonds secret alimenté par des « camarades » portant haut-de-forme ou calotte, mais assurément pas des ouvriers qui peuvent consacrer des « sommes considérables » à la propagande.

Quatrième constatation :

Dans son deuxième billet, Gailland reconnaît m'avoir dénoncé aux bourgeois comme étant un « fervent anarchiste ». Il ajoute que depuis plusieurs années je prêche ces théories à Sion.

Kronauer, l'inquisiteur suisse, doit être bien aise de trouver dans la presse soi-disant socialiste des mouchards, mais, en l'occurrence, Gailland arrive trop tard, car il y a belle lurette que ma fiche se trouve entre les mains du plus haut représentant de la « libre Helvétie ».

Cinquième constatation :

Gailland prétend que je suis un pleutre, alors que pendant que nous luttions à Sion pour la liberté de parole, lui était tranquillement croupi dans son fromage de Hollande.

Serait-ce chez celui qui n'ose pas même voyager en Valais sous son vrai nom que je devrais prendre une leçon de courage, de virilité?

Gailland me demande encore ce qu'il a gagné depuis dix ans. Certes, je serais bien embarrassé de lui répondre car, sachant qu'Ulrich est atteint depuis sa naissance d'une infirmité — il a un poil dans le creux de la main, n'allez pas le redire! — et connaissant son appétit, je veux bien croire que, ceci en regard de cela, il ne doit pas nager dans l'or.

Quant aux raisons qui me font suspecter ses intentions, voici :

Lorsqu'un antialcoolique veut faire des adeptes, commence-t-il par se saouler avec ceux qu'il veut amener à sa cause? Non. De même le socialiste *sincère* qui condamne l'exploitation de l'homme par son semblable, ne commence pas par exploiter son travail. C'est cependant ce qu'a fait Ulrich Gailland à Lausanne, et à tel point que le syndicat typographique de cette ville a dû intervenir pour remettre en place ce socialiste au faux nez.

A propos du secrétariat ouvrier cantonal, j'ai entre les mains une pétition le demandant à l'Etat, et au dos de laquelle se trouve, imprimée également, une correspondance signée U. Gailland.

Serait-ce trop présumer que de croire que celui qui a signé la correspondance est l'auteur ou au moins l'inspirateur de la dite pétition?

On comprendra après tout cela qu'il me répugne de converser avec un mouchard de cette trempe.

Sion, le 29 mai 1911. F. M.

P. S. Le camarade Pignat ayant cru devoir intervenir dans le débat, je dois à la vérité de rectifier ceci : Ce ne sont pas mes patrons actuels qui ont renvoyé Gy à cause de ses idées.

ON PEUT

acheter la VOIX DU PEUPLE dans les dépôts suivants :

AIGLE. — Kiosque de la gare.
BIENNE. — Bibliothèque de la gare, kiosque Marché, kiosque place Centrale.
LA CHAUX-DE-FONDS. — Kiosque de la gare, kiosque rue Léopold-Robert, kiosque place du Marché, kiosque Casino, F. Graber, rue de l'Hôtel-de-Ville.
COLOMBIER. — Magasin Barbezat.
GENÈVE. — Dans tous les kiosques; Salon de coiffure, rue Vallin, 7; Mme Degenève, Coulouvrenière, 27; librairie Saint-Gervais, Coutance, 5; librairie universelle, rue du Mont-Blanc, 11; librairie illustrée, rue de Rive, 24; Bertolini, rue du Môle; Bovigny, rue de Fribourg; Brost, Servette; Burnand, rue de Carouge; Chapuy, rue de Carouge; Combe, rue des Pâquis; Dubelly, Grand'Rue; Geoffray, cours de Rive; Hoffmann, Terrassière; Ihne-Pignant, rue Rousseau; Lombard, rue des Eaux-Vives; Longchamps, rue des Pâquis; Maulini, rue de Monthoux; Morrard, rue de Carouge; Morel, rue de Lyon; Pahud, avenue du Mail; Piotton, rue Montbrillant; Poulaillon, rue des Eaux-Vives; J. Charrière, Terrassière; Rieben, rue Caroline; Sick-Senn, boulevard Saint-Georges; Taberlet, rue de Carouge; bibliothèques gare, vestibule, voie.
LAUSANNE. — Falconnier, tabacs, rue Madeleine, rue Haldimand, route du Tunnel; Gonthier, route du Tunnel; Jaton, place Saint-Laurent; kiosque Saint-François; kiosque Riponne; kiosque près la Poste; kiosque rue Centrale; Bibliothèque de la gare; Chave, route d'Echallens; Clavel, Pré-du-Marché; Librairie moderne, Madeleine; Salon de coiffure, Deux-Marchés; Turré et Schmidt, rue du Pré.
LUGANO. — Kiosque Bariffi.
MONTREUX. — Bibliothèque de la gare; Weber, journaux, Bon-Port.
MORGES. — Kiosque Cossard.
MOUTIERS. — A. Joly, comestibles.
MOUDON. — Magasin Lob, journaux.
NEUCHATEL. — Isoz, rue Hôtel-de-Ville; Sandoz-Mollet, journaux; kiosque de la gare; kiosque Hôtel-de-Ville.
PAYERNE. — Kiosque de la gare.
RENENS. — Kiosque de la gare.
TERRITET. — Kiosque à journaux.
VEVEY. — Gasser, tabacs; kiosque de la gare; Mme Hof, journaux; Mlle Michaud, journaux; Déléjal, journaux.
YVERDON. — Kiosque de la gare.

A NOS LECTEURS

La commission de rédaction a décidé de préparer un

Numéro spécial illustré

consacré tout entier

au travail et aux travailleurs

Ce numéro de propagande, dont le texte et les dessins seront tout particulièrement soignés, paraîtra dans les premiers jours de juin.

La commission de rédaction prie les camarades de bien vouloir envoyer, dès que possible, leurs articles pour ce numéro et leur recommande une collaboration assidue aux numéros ordinaires. Nous comptons sur la fidèle amitié de tous pour seconder nos efforts et garder à la *Voix* tout son intérêt et toute sa vitalité. LA COMMISSION.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu :

1. *La responsabilité du tsar*, par Wladimir Bourtzeff, préface de A. Forel, une brochure de 16 pages publiée par le comité international de secours aux sans-travail, dont le bureau siège à la Maison du Peuple de Lausanne. — Prix : 40 centimes.

2. *Le Premier-Mai et la journée de huit heures (historique, résultats, but)*, une brochure de 16 pages éditée par la *Publication sociale*, 16, rue Monsieur-le-Prince, Paris. — Prix : 10 centimes.

3. *L'entente pour l'action,* une brochure à 10 centimes, par J. Grave, éditée par le Groupe de propagande par la brochure qui s'est formé sous l'égide des *Temps nouveaux* (4, rue Broca, Paris). En ce moment où les révolutionnaires, quelque peu désemparés, cherchent l'emploi de leur activité, l'auteur de la brochure, sans avoir la prétention de résoudre le problème, cherche à apporter quelques indications; on peut la lire avec fruit.

On peut se procurer tous les ouvrages que nous annonçons en *Bibliographie* au Service de librairie des Unions ouvrières, à Pully près Lausanne.

AUX CAMARADES

Dans le but d'étendre l'influence de la VOIX DU PEUPLE, les camarades sont instamment priés de nous envoyer les noms d'abonnés possibles. Nous leur adresserons gratuitement le journal pendant quelque temps, après quoi nous leur demanderons de prendre un abonnement.

PETITE POSTE

Ferrero. — B. apportera le 11, à Yverdon, l'objet réclamé.
Griffond. — Dis au café de la C. de réclamer au facteur.
M. Mont. - C'est juste. Merci.
Gabarit. — Entendu. T'enverrons un deuxième livre.
J. Erl. — Envoie 12 ex. Balz. et non 11, plus 1 ex. *Enfer militaire,* en vente aux *T. N.*
Giovannino. — Sommes déjà entrés en relation avec P. L., mais sans succès.
Un camarade voulant se rendre en France désire savoir où il pourrait se procurer du travail comme polisseur ou manœuvre dans une fabrique quelconque. Il demande également des adresses de fabriques de chocolat. Adresser renseignements à l'imprimerie.

AVIS ET CONVOCATIONS

Syndicat autonome des ouvriers sur métaux, Genève. — Tous les ouvriers métallurgistes sont convoqués en assemblée générale, le mercredi 7 juin, à 8 heures et demie précises du soir, au local, Maison du Peuple.

Ordre du jour : Discussion et résolution à prendre sur les moyens de propagande et d'action du syndicat. — Vu l'importance de cette assemblée les camarades feront bien d'examiner le sujet et de l'étudier sérieusement avant afin que la réunion ne roule pas exclusivement sur des questions de mots, et que l'on puisse établir, pour éviter tout équivoque, l'orientation à donner au syndicat.

Le secrétaire.

SOUSCRIPTION

en faveur de la **VOIX DU PEUPLE**

Total au 23 mai	Fr. 1007,20
Versement du Service de Librairie	20,—
X.	0,30
Une amie russe, Lausanne	9,—
F. G., La Chaux-de-Fonds	1,—
Total au 31 mai	Fr. 1037,50

COMPTES DU JOURNAL

Recettes.

Abonnements : Lausanne, 6,12; Sainte-Croix, 2,12; La Chaux-de-Fonds, 14,35; Genève, 2,—; Serrières, 2,—; Montignez, 2,—	Fr.	28,59
Vente au numéro : Lausanne, 0,75; Genève, 1,—; Yverdon, 25,25		27,—
Souscriptions		30,30
Total des recettes	Fr.	85,89

Dépenses.

Comp. et tirage du N° 21 (1600 ex.)		92,—
Port des paquets de mai		28,42
Acompte frais de procès 1908		30,—
1000 cartes de remboursements		7,—
Total des dépenses	Fr.	157,42
Déficit au 23 mai	Fr.	1383,83
Déficit au 31 mai	Fr.	1455,36

Pully-Lausanne. — Imp. des Unions ouvrières à base communiste (journée de huit heures).

Travailleurs, servez-vous aux salons de coiffure communistes :
Rue Vallin, 7, GENEVE — Rue des Deux-Marchés, 24, LAUSANNE

SERVICE de LIBRAIRIE des UNIONS OUVRIÈRES

Vient de paraître

L'individualisme et la réforme de l'enseignement, par Abel Faure, aperçu sur les réformes que l'auteur croit possible d'accomplir présentement dans l'enseignement. — 72 pages, 1 franc.

Œuvres complètes du comte Léon Tolstoï *(Les Quatre Evangiles),* 2 fr. 50 le volume. Le tome XXXVI, qui vient de sortir de presse, est consacré à *Résurrection,* 1899-1900. Traduction de Bienstock.

Champs, Usines, Ateliers, par Pierre Kropotkine, un volume, 3 fr.

Jours d'exil, par E. Cœurderoy, trois volumes de 450 pages, 3 fr. le volume.

L'éducation sexuelle, par J. Marestan. Précis populaire d'anatomie sexuelle. Hygiène et préservation des organes génitaux. Moyens scientifiques d'éviter la grossesse. — 250 pages, 2 fr. 75 franco.

Le Sabotage, par E. Pouget, forte brochure de 68 pages, 65 centimes franco.

Les prisons russes, par Vera Figner, une forte brochure, 25 centimes.

Lettres de marque, par Ruydard Kipling, un volume, 3 fr.

L'Hérésiarque et C°, par Guillaume Apollinaire, un volume de nouvelles, 3 fr.

Réformes, Révolution, par J. Grave, volume de 370 pages, 3 fr. 25 franco.

L'Internationale, Documents et Souvenirs (1864-1878), tome IV, par James Guillaume. Un volume in-8° de 336 pages, vendu 5 fr. en librairie et que nous pouvons céder, par suite d'une faveur spéciale de l'auteur, au prix de 3 fr. 50 franco.

Abrégé du « Capital » de Karl Marx, par Carlo Cafiero, traduit de l'italien par James Guillaume. — Un volume de 130 pages, 1 fr. 50.

La classe ouvrière

Sous ce titre général, les frères Bonneff, les auteurs de *La Vie tragique des travailleurs,* ont entrepris la publication de toute une série de brochures consacrées à l'étude des diverses corporations qui coopèrent à la production. Ecrites en un style clair et franc, bien documentées, ces brochures seront lues avec profit par tous; voici la liste de celles déjà parues :

Les boulangers.
Les employés de magasins.
Les terrassiers.
Les travailleurs du restaurant.
Les cheminots (le train et la voie).
Les cheminots (gares, ateliers, bureaux).
Les pêcheurs bretons.
Les postiers.

les huit brochures parues 1 fr. 20, franco 1 fr. 25; une seule brochure 15 centimes, franco 20 centimes.

CHANSONS

Le chansonnier de la Révolte, recueil de chants révolutionnaires édité par le Groupement libertaire du Valais. Prix : 20 centimes. Contient la plupart des chansons révolutionnaires connues dans nos milieux.

Chansons pour rire rouge et jaune, par F. Rouge. — Prix : 30 centimes.

Gloire à Rousset, paroles de Gaston Couté, musique de Alcib Mario.

A bas la guerre! paroles de Noël Reybar, musique de Maurice Fribourg et P. Forest.

L'Internationale, paroles d'Eugène Pottier, musique de Degeyter.

Au pays du bonheur, paroles de Louis Cornet, musique de Léon Israël.

Pour le même prix, feuilles volantes contenant plusieurs chansons et poésies :

L'Internationale féministe, paroles et musique du Père Lapurge. — *Patries,* poésie de Léo Kady.

Il faut supprimer les patries, paroles de E. Besson, musique de M^me^ M. L. D. — *La guerre à la guerre,* paroles d'Eugène Besson. — *La guillotine,* poésie de René Chaughi.

Bonhomme en sa maison, paroles d'Eugène Pottier, musique de P. Forest. — *Les anarchos,* paroles de Benjamin Ledin. — *Hymne anarchiste.* — *Prophétie,* poésie.

10 centimes l'exemplaire, franco 15 centimes

ŒUVRES DIVERSES

Les rayons de l'aube, par Léon Tolstoï, 3 fr.
L'antisémitisme et son histoire, par Bernard Lazare, 3 fr.
Malfaiteurs, Jean Grave, 3 fr.
Essai de philosophie positive, par Roméo Manzoni, 4 fr.
Histoire de France pour les grands, par Gustave Hervé, 95 centimes.
Histoire de France pour les petits, par Gustave Hervé, 75 centimes.
Histoire de France, Hervé et Clément, 1 fr. 30.
Les contradictions bibliques, par Lip-Tay, 1 fr.
L'Hydre pangermanique, par Lip-Tay, 60 cent.
Les Hommes de la Révolution, par V. Méric, 1 fr. le volume :
1. *Marat.*
2. *Camille Desmoulins.*
3. *Gracchus Babeuf.*

Patriotisme, Colonisation, édition des *Temps Nouveaux,* 3 fr.
Le compagnonnage, son histoire, ses mystères, par Jean Connay, 60 centimes.
L'antimilitarisme et la paix, U. Gohier, 1 fr. 50.
Mon oncle Benjamin, par Claude Tillier, avec une préface de L. Descaves, 275 pages, 1 fr. 25.
Belle-Plante et Cornélius, par Claude Tillier, préface de Jules Renard, 224 pages, 1 fr. 25.
Le moyen de savoir parler en public et de s'expliquer clairement, par L. Ricquier, 75 cent.
A bas l'argent, la plaie de l'humanité, par Boga, une brochure de 36 pages, 20 centimes.

THÉATRE

Les ouvriers, 1 acte en vers, de Manuel, 1 fr. 50.
Blanchette, comédie en 3 actes, de Brieux, 2 fr.
Les Remplaçantes, 3 actes de Brieux, 2 fr.
La Robe rouge, 4 actes de Brieux, 2 fr.

Aux organisations ouvrières

Répondant à de nombreuses demandes qui nous ont été faites, nous nous sommes procurés un certain nombre d'exemplaires des textes de lois suivantes, que nous mettons en vente :

1. *Loi fédérale sur la responsabilité civile des fabricants, avec son complément voté en avril 1887* (assurance-accidents), 25 centimes l'exemplaire franco.

2. *Loi fédérale concernant le travail dans les fabriques, avec le complément voté en avril 1905,* 25 centimes l'exemplaire franco.

En vente au Service de librairie des Unions ouvrières, Pully-Lausanne.

Pour la Propagande

Les camarades ayant l'occasion d'entrer en contact avec des ouvriers de langue allemande, soit à l'atelier, soit à la pension, peuvent se procurer à notre Service de librairie les brochures suivantes :

Die Gewerkschaft (Le Syndicat), par Emile Pouget, 32 pages, 15 centimes.

Der Hofhund des Kapitals, édition de la Ligue antimilitariste de Zurich, 10 centimes.

Die directe Action, par Arnold Roller, 64 pages, de texte serré, 40 centimes.

Die Armee und die Streiks, édition du Groupe d'études sociales de Saint-Imier, 10 centimes.

Fasti Christiani (Ein heiliger Sonnettencyclus), par Odoaker, édition du *Réveil,* de Genève, 30 centimes.

Der Ewige Jude, par Jean Richepin, édition du *Réveil,* 10 centimes.